

46

(...)

Dussour acte derogatoire

L **an mil sept cens** et le **vingt sixi(eme)** jour du mois de **janvier** apres midi a **villemur** &a regnant louis &a devant moy no(tai)re et temoingz a esté presante demoiselle **louise dussour de( )beausejour** veuve du s(ieu)r **jean jacques bouquies** residant a presant aud(it) villemur, laquelle a expose que monsieur le **marquis d( )escoire son co(u)sin** luy ayant escript de s( )en aller a escoire pour

.....

sortir des affaires qu( )ils ont ensemble elle doit partir pour y aller de jour a autre et **comme led(it) s(ieu)r d( )escoire, est un grand seigneur et de grande autorité**, et que **lad(ite) demoiselle dussour estant inlitérée<sup>(\*)</sup> et hors d'estat a pouvoir convenir en justice led(it) sieur d( )escoire, elle aprehande d'estre forcée a luy consantir les actes qu( )il voudra et a luy quitter partie des sommes a elle deues par led(it) seigneur quy montent a plus de quatre mil cinq cens livres**, c est pourquoy elle fait **le presant acte derogatoire, avec protestations a moins de trois mil cinq cens livres de se pourvoir en revision** de tous actes et renoncia(ti)ons qu'on pourra extorquer d'elle pour se faire payer tous ses justes droitz, et en outre protexte (*sic*) de tout ce qu( )elle a droit de protester, **lad(ite) lettre missive** escripte par led(it) s(ieu)r d( )escoire a( )lad(ite) demoiselle dussour estant en dacte **du vingtieme de ce mois cy de ten(e)ur**, *j( )eusse bien souhaité mademoiselle ma cousine de pouvoir aller a beauvais pour vous voir et mes autres parentz, et pour sortir particulieremant d( )affaires avec vous comme vous m( )aves temoigné le desirer, mais ma santé n'estant pas encore asses restablie pour oser entreprendre ce voyage, j'ay cru que vous ne series pas fachée que jé vous proposasse de venir icy, j( )envoye pour cest effect monsieur chatard pour vous conduire*

.....

*il vous amene un cheval pour vous, quand vous manqueres d( )habitz, on trouvera quand vous seres icy de quoy vous habiller, et vous ne manqueres point des choses dont vous aures besoin, le sieur audy que j( )ay veu icy m'a dit que vous esties en bonne santé, et que suivant mes ordres il vous avoit fourny le bled que vous luy avies demandé despous que vous m( )eutes escript, vous devez estre persuidée ma chere cousine que je ne vous abandonneré jamais ny vostre famille nous avons des affaires a regler, je seray bien aise de les terminer pendant que je suis en province, je vous attendz pour cest effect et je suis tousjours mademoiselle ma cousine parfaitemant a vous, escoire signé, a escoire ce vingtieme janvier mil sept cens, laquelle a esté retirée par lad(ite) demoiselle dussour en presance de m(aîtr)e jean pol neyronis ad(voca)t et bertrand cazes dud(it) villemur signes lad(ite) demoiselle dussour a dit ne scavoir de ce requis par moy no(tai)re*

Neyronis

Cazes

Coulom, no(tai)re

Controlle a f 11 n°8 a( )villemur le  
1<sup>er</sup> fev(rier) 1700 receu 5 s(ols)  
Costos

(\*) **inlitérée, inlittérée**, de **in**, base adjective (ou dérivée d'un adjectif) ; valeur d'inversion (inverse le signe de l'adjectif) et **littérée**, adj., lettré, savant. Qui n'est pas lettrée, qui n'est pas savante.